



BULLETIN MUNICIPAL DE CHÂTEAUVIEUX



JUILLET 2024



Éditorial du Maire

Un programme d'investissements que l'on pourrait qualifier d'inédit...

Vous découvrirez, à la lecture de cette nouvelle édition du Bulletin Municipal, et notamment dans les pages consacrées au budget, que la Municipalité, en cette année 2024, lance un certain nombre d'opérations de grande envergure. Nous sommes dans la deuxième partie du mandat que vous nous avez confié en 2020 et il y a une forme de logique à voir émerger, maintenant, les projets que nous avons soumis à votre approbation lors des dernières élections municipales. Parmi ces grands « chantiers », nous pouvons évoquer les aménagements sur la RD 45, Route de TALLARD, à *Ségrier / Fifre*, la réhabilitation totale de l'ancienne cure, inhabitée depuis plus de 20 ans, la sécurisation de la falaise de LETTRET, la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux, les enfouissements de réseaux, les premières dépenses liées à la création de la *Véloroute*, le long de la RN 85, etc. Par ailleurs, ces dossiers ont *tous* un point commun, autre singularité : leur mise en œuvre dans le courant du second semestre, dès cet été et certains seront de ce fait, il faut le signaler, réalisés sur deux exercices budgétaires, en 2024 et 2025. Ceci est lié à un parti pris totalement assumé : la Municipalité a fait le choix, cette année encore, de ne pas augmenter les taux des taxes locales pesant sur les ménages châteauniards et d'étaler ses dépenses.

Pour autant, vos élus, dévoués et investis, n'ont pas laissé s'écouler les premiers mois de l'année sans agir : passer à la phase opérationnelle des dossiers listés ci-dessus a nécessité de très nombreux moments d'échanges et de réunions. En juin, dans un autre registre, grâce à *IT 05*, une instance dépendant du Département, et après de longs mois de procédure, le Conseil Municipal a arrêté les nouveaux tableaux de classement des Voies Communales et de recensement des Chemins Ruraux (l'ancienne édition datait du 1^{er} décembre 1993) : une mise à jour, gage de clarification, était indispensable. Vous en prendrez connaissance, le travail sur l'aménagement du terrain communal sous l'église s'est poursuivi lui aussi, avec un accompagnement des services de l'État.

Pour terminer, j'entends saluer l'engagement des associations de la commune, sans qui notre vie de village n'aurait pas autant d'attrait. J'espère avoir l'occasion de vous retrouver lors de la fête d'été, fin juillet, ou lors du *Trail des Balcons de CHÂTEAUVIEUX*, fin août.

Allez ! Nous l'avons beaucoup attendu, et il semble être arrivé : bel été à toutes et à tous !

Bien sincèrement,

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Travaux de goudronnage RD45
/ Route de TALLARD

Réfection mur du cimetière.

Sécurisation de la falaise de
LETTRET

Fauchage

Réhabilitation de l'ancienne Cure

Voies Communales et Chemins
Ruraux—Une étape importante

Pose de miroirs de sécurité

Pose de panneaux
photovoltaïques

Voirie communale 2024

C'est l'été : Attention aux
nuisances sonores

Délibérations 1er semestre

Compte Administratif 2023

Compte de Gestion 2023

Budget Primitif 2024

Principales opérations
d'investissements 2024

Subventions aux associations

Repas des aînés

Randonnée des oratoires

Association *Châteaugym*

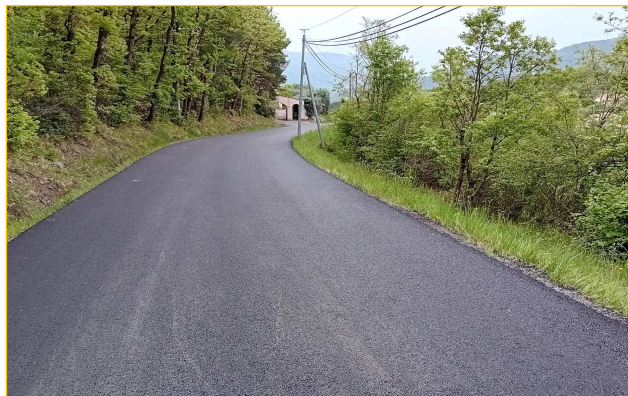
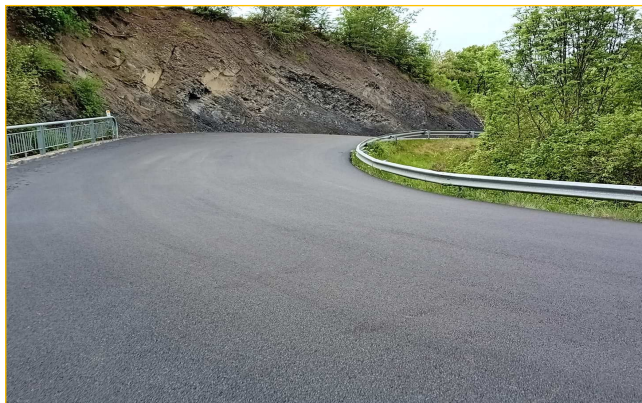
Ça s'est passé à Châteauneuf

État Civil / Dates à retenir



TRAVAUX DE GOUDRONNAGE RD 45 - Route de TALLARD

Dans la droite ligne de la première tranche de travaux, à l'automne dernier, entre la sortie du village (*Les Rougiers*) et *Pierre-Grosse*, le Département a procédé fin avril, à ses frais (70000€), à la deuxième tranche de travaux, soit la réfection totale de 550 mètres supplémentaires de cette même RD 45 / Route de TALLARD, entre *Pierre-Grosse* et *La Calada*. La Municipalité remercie le Département, et son vice-Président Marcel CANNAT, d'avoir donné une suite favorable à sa demande, le secteur en question étant très endommagé.



RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE



Une partie du mur d'enceinte du cimetière montrait de gros signes de délabrement depuis quelque temps. L'entreprise *DE DONATO* a été retenue par le Conseil Municipal afin de procéder à la suppression des débords et des consoles qui menaçaient de s'effondrer (et certains étaient déjà tombés) sur les caveaux et concessions. La couverture a été reprise également. Les travaux ont été effectués en mars.

Coût de l'opération : 4800€ HT.

SÉCURISATION DE LA FALAISE DE LETTRET

Il s'agit d'un gros poste de dépenses en cette année 2024 pour notre petite collectivité : depuis plusieurs années, la Commune de CHÂTEAUVIEUX, tout comme celle de LETTRET, font établir des études afin de lancer les travaux visant à sécuriser durablement la falaise qui surplombe ce village. Après avoir missionné le bureau d'études *ARLAS*, c'est l'entreprise *SP-CAN* qui a été retenue par le Conseil Municipal afin de poser les divers dispositifs de protection contre les chutes de blocs avant la fin de l'année (pour un montant de 406 220€ HT, à partager entre les deux communes). Des subventions (représentant 80% des dépenses, études comprises) ont été obtenues par la Commune auprès de l'État (109 719,39€) et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes (65 831,63€).



AMÉNAGEMENT DU TERRAIN COMMUNAL SOUS L'ÉGLISE

En décembre dernier, la Commune a reçu le label de l'État : « *Village d'Avenir* » : une juste reconnaissance de la qualité du projet de petite maison de santé et autres services proposé par la Municipalité. Ce partenariat avec l'État est, globalement, un accompagnement en ingénierie qui couvrira, selon les besoins et l'avancement du projet, les phases initiales de diagnostic, la conception du projet, le portage, le plan de financement et la programmation, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés : services de l'État et ses opérateurs (Agence Régionale de Santé, Conseils départemental et régional, etc.) La Commune a reçu, aux côtés de Madame la sous-Préfète Jennifer ROUSSELLE, une délégation de l'État il y a quelques semaines et travaille le montage de son projet. Pour ce faire, elle a sollicité des médecins qui, affichant leur intérêt pour le dossier, peuvent participer à toute la conception bâimentaire. N'hésitez pas à vous manifester si vous lisez ces quelques lignes : contactez la Mairie pour de plus amples renseignements.

FAUCHAGE

Comme chaque année, la commune a fait procéder, début juin, au fauchage et à l'élagage de toutes les voies communales et de certains chemins ruraux. La sécurité des usagers est ainsi garantie. L'entreprise UBAUD a cessé son activité et la commune a sollicité deux entreprises : *LA CHÈVRE ÉLAGUEUSE* et *ETA POMMERAIS JULIEN*. C'est l'entreprise *LA CHÈVRE ÉLAGUEUSE*, moins-disante, qui a été retenue. Les travaux avoisineront les 3000€.



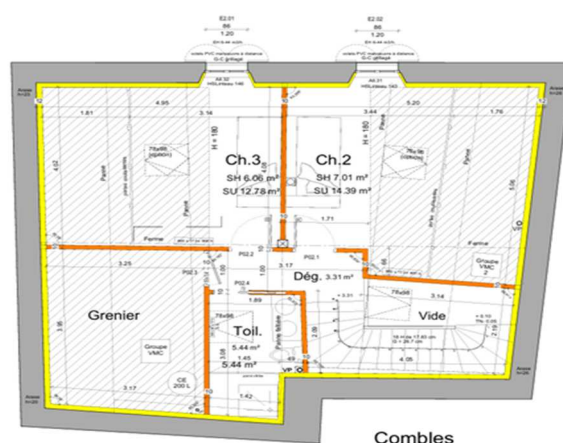
RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE

Depuis le dernier Bulletin Municipal de décembre 2023, les études concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne Cure arrivent à leur terme.

En effet, l'architecte a transmis le dossier de consultation comprenant les descriptifs des travaux, les quantitatifs, les plans du projet ainsi que tous les rapports (amiante, contrôle technique et SPS).

Le projet prévoit la création d'un logement type T4 comprenant, au niveau rez-de-chaussée : une entrée, une belle pièce à vivre (salon - repas) avec son coin cuisine, une chambre parentale et des toilettes ; à l'étage : 2 chambres, une salle d'eau et un grenier. Par ailleurs, une grande terrasse de 29m² sera créée en façade sud.

Le rez-de-jardin sera conservé en l'état à usage de réserve, buanderie et cave. Voyez les plans ci-après :



La consultation des entreprises a été lancée par le biais de la plateforme *AWS* (plateforme numérique officielle) le 7 juin et les entreprises intéressées par ce projet doivent remettre leur offre avant le 5 juillet. Débutera alors une phase d'analyse et de négociations éventuelles qui durera 2 semaines. À l'issue de cette phase, les entreprises les mieux-disantes seront sélectionnées par le Conseil Municipal, et ce avant la fin du mois de juillet. Ainsi, les travaux pourront débuter courant septembre 2024.

VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

UNE ÉTAPE IMPORTANTE

Depuis le 1^{er} décembre 1993, les Voies Communales et les Chemins Ruraux n'avaient pas été mis à jour. C'est chose faite désormais : en lien avec IT 05, une enquête publique s'est tenue au printemps et les tableaux de classement des Voies Communales et de recensement des Chemins Ruraux ont été actualisés. Le Conseil Municipal les a approuvés le 19 juin. Si, globalement, les Voies Communales n'ont pas fait l'objet de discussions, la pertinence du maintien de certains Chemins Ruraux a été contestée, parfois, par des riverains. À l'issue du processus, la Municipalité a fait le choix, en conscience, de maintenir, globalement, les Chemins Ruraux dans le classement afin de préserver son patrimoine commun. Le cas échéant, la Commune pourra faire intervenir un Géomètre Expert afin de clarifier, avec les propriétaires riverains, l'emprise d'un Chemin Rural qui serait discutée, pouvoir mieux le baliser et, de fait, mieux guider les promeneurs de sorte que ces derniers ne traversent pas des propriétés privées. Il faut savoir par ailleurs que le maintien d'un Chemin Rural dans le tableau de recensement n'implique pas automatiquement son entretien par la commune.



POSE DE MIROIRS DE SÉCURITÉ



Pour améliorer la visibilité à l'approche de virages dangereux, la commune a installé deux miroirs de sécurité à la montée de la Route de Bel Air, pour un coût de 435€ HT, soit 522€ TTC.



POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

En partenariat avec *Territoire d'Énergie 05*, le bureau d'études *SWEEN* a réalisé une étude de faisabilité sur cette opération d'autoconsommation collective (ACC) regroupant 4 bâtiments communaux (salle des fêtes, mairie, ancienne cure et médiathèque).

La production du bâtiment de la salle des fêtes et de la cure sera réinjectée dans l'ACC pour les bâtiments communaux, soit la salle des fêtes, la médiathèque et la mairie. La distance entre ces différents bâtiments est de 320m environ.

Grâce au passage à l'autoconsommation collective, et sans la consommation du bâtiment de la cure, les installations photovoltaïques devraient couvrir 21,9% des besoins en électricité de l'ensemble des sites et 42,1% de la production devrait être consommée.

L'opération d'autoconsommation collective permettrait aux différents sites de consommer davantage d'énergie verte. Cela va permettre de réduire la quantité d'énergie soutirée auprès du fournisseur d'énergie de 4,34 MWh/an. L'objectif est d'installer 53m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture Ouest de la salle des fêtes ainsi que 14m² sur la toiture de l'ancienne cure.

Territoire d'Énergie 05 et la Municipalité ont établi un cahier des charges reprenant les prescriptions de cette étude et 5 entreprises spécialisées dans ce domaine ont été contactées :

- Provence Éco Énergie* de SAINT ANDIOL
- PELLEGRIN Bruno* de SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR
- Alpmedelec* de GAP
- Alpes Éco Sun* de la BÂTIE-NEUVE
- Sebalys Solar* de MALIJAI



Ces entreprises ont eu un mois pour remettre leur offre (remise des plis au 14 juin) et le Conseil Municipal, lors de sa séance du 19 juin, après analyse des offres par *Territoire d'Énergie 05*, a retenu l'entreprise *Sebalys Solar* (pour un montant de 25 951,27€ HT). Les travaux de pose des panneaux pourraient avoir lieu en fin d'automne 2024. Une subvention de 11 546,18€ a été sollicitée auprès de l'Agglomération, dans le cadre du Fonds de Concours.

VOIRIE COMMUNALE 2024

Les travaux de voirie communale 2024 seront réalisés par les entreprises COLAS et LA ROUTIÈRE DU MIDI. Deux opérations sont prévues : secteur attribué à COLAS : une portion de la Route de La Basse-Rue (coût des travaux : 24996€ HT et 29995,20€ TTC) / secteur attribué à LA ROUTIÈRE DU MIDI : une portion de la Route des Marins (coût des travaux : 22488,80 HT et 26986,56€ TTC).



Coût total des travaux précités : 56981,76 TTC.

Participation financière du Conseil Départemental, pour 2024 : 5300€.

Réalisation des travaux vers la fin août ou début septembre.

C'EST L'ÉTÉ : ATTENTION AUX NUISANCES SONORES !

Adoptons les bons comportements !

C'est l'action individuelle de tous qui permet d'améliorer la vie en collectivité. Au quotidien, le respect de certaines règles entre voisins permet d'éviter les nuisances et les conflits. Pour rappel, car il arrive fréquemment qu'un administré gêné par le bruit de la tondeuse ou de la débroussailleuse de son voisin qu'il juge indélicat, contacte la Mairie voire un élu, directement, pour connaître la réglementation applicable, il existe un arrêté préfectoral du 18 avril 1994 qui encadre l'utilisation des appareils de jardinage. Le voici :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont autorisés :

- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au samedi inclus.
- De 10h00 à 12h00 le dimanche et jours fériés.



DÉLIBÉRATIONS du 1er semestre 2024

1 : Zone d'accélération des Énergies Renouvelables (EnR).	16 : Subvention voirie communale 2024.
2 : Avis sur les créations d'un établissement d'abattage d'animaux et d'un atelier de découpe de viande.	17 : Choix d'une entreprise pour les panneaux photovoltaïques.
3 : Territoire d'Énergie 05 : convention participation financière.	18 : Demande de Fonds de concours à l'Agglomération-Achat et pose de panneaux photovoltaïques.
4 : Réhabilitation de l'ancienne Cure : avenant au contrat du maître d'œuvre.	19 : Demande de subvention pour des achats divers.
5 : Réhabilitation de l'ancienne Cure : demande de subvention.	20 : Mise à jour du tableau de classement des Voies Communes et recensement des Chemins Ruraux après enquête publique.
6 : Établissement d'une convention de servitude sur un Chemin Rural.	21 : Subvention à l'association L'A. Festiv'.
7 : AVAP de TALLARD - CHÂTEAUVIEUX : désignation des membres.	22 : Subvention à l'association CHÂTEAUVIEUX Trail Nature.
8 : Participation Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).	23 : Subvention à l'association Châteaugym.
9 : Approbation du Compte de Gestion 2023.	24 : Subvention à l'association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.).
10 : Approbation du Compte Administratif 2023.	25 : Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.
11 : Vote des taux des taxes directes communales 2024.	26 : Subvention à l'A.D.M.R.
12 : Vote du Budget Primitif 2024.	27 : Subvention au RPE (Relais Petite Enfance-La Baroulade).
13 : Choix d'une entreprise pour les travaux de sécurisation de la falaise de LETTRET.	28 : Don en faveur du TÉLÉTHON.
14 : Plan de financement : sécurisation falaise de LETTRET.	29 : Voyage école Saint-Exupéry.
15 : Choix d'entreprises pour l'entretien voirie.	





COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023

Le compte administratif est le document de synthèse de la comptabilité du Maire qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice.

Approbation du compte administratif commune qui présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	381 060,94	244 542,87	78 900,00
Recettes	1 005 039,90	398 381,62	/
Résultat	+623 978,96	+153 838,75	-78 900,00

Constatant que le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir un excédent de financement, le conseil décide de n'affecter aucun résultat à l'investissement et de reporter en section de fonctionnement et d'investissement les soldes de clôture.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2023

Approbation des comptes de gestion dressés par le comptable public.

La gestion comptable de l'argent public est contrôlée en continu par le trésorier qui émet en parallèle un compte de gestion selon une présentation analogue à celle du compte administratif de la commune. Ce compte de gestion est également soumis au vote du Conseil Municipal qui peut constater ainsi sa stricte concordance avec le compte administratif du maire. Il a été adopté avant de procéder au vote du compte administratif.



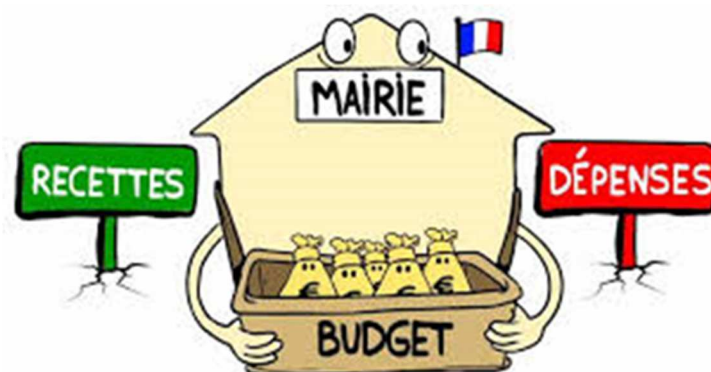
LE BUDGET PRIMITIF 2024

Les finances étaient à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10 avril 2024. Après l'approbation du compte administratif 2023, les élus ont procédé au vote du budget primitif à l'unanimité des membres présents et représentés. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 063 900 € et en dépenses et recettes d'investissement à 917 100 €.

Comme la gestion de votre budget personnel, les finances de notre commune sont soumises à des augmentations de charges impactant ainsi nos dépenses de fonctionnement. Ce budget prévisionnel essaie d'anticiper les hausses de coût de cette section en maîtrisant, autant que faire se peut, les dépenses courantes. En parallèle, des objectifs forts en matière d'investissement sont maintenus. Le virement de l'excédent de fonctionnement s'élevant à 630 000 € et les subventions obtenues à ce jour (101 800 €) permettent un bon financement de nos projets sans recours à l'emprunt pour cette année.

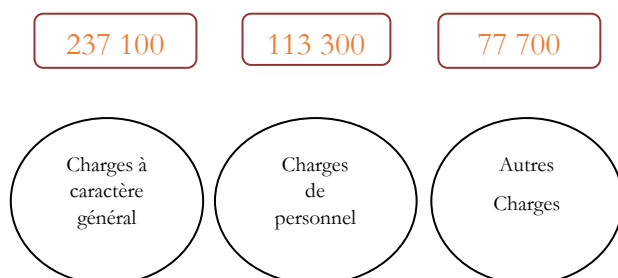
Pour 2024, les taux de fiscalité locale sont reconduits à l'identique :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **39,00 %**
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **61,60 %**
- Taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires) : **11,20 %**

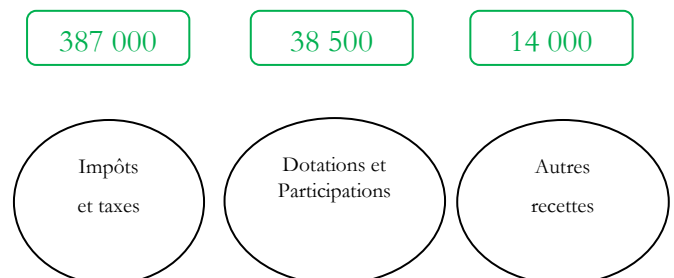


FONCTIONNEMENT

Principales dépenses



Principales recettes



PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2024

OPÉRATIONS	MONTANT
Voie verte (<i>Lachaup – Rochazal</i>)	225 000 €
Falaise de LETTRET (sécurisation)	200 000 €
Réhabilitation de la Cure	160 500 €
Aménagement voirie (<i>Fifre</i>)	100 000 €
Enfouissement réseaux	61 000 €
Panneaux photovoltaïques	45 000 €
Camion	35 000 €
Changement menuiseries (Mairie)	22 500€
Aménagement du terrain communal village (Étude)	18 000 €
Extension réseaux	15 000 €
Réfection Pont <i>Vigne Longue</i>	12 800 €
Réfection mur du cimetière	5 000 €
Recensement des chemins communaux et ruraux	2 400 €
TOTAL	902 200 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

<i>L'A.Festiv'</i>	4 000 €
<i>Châteauvieux Trail Nature</i>	2 000 €
La chasse (ACCA)	950 €
<i>Châteaugym</i>	600 €
A.D.M.R.	450 €
Relais petite enfance « <i>La Baroulade</i> »	410 €
<i>Téléthon</i>	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers de <i>Gandière</i>	100 €

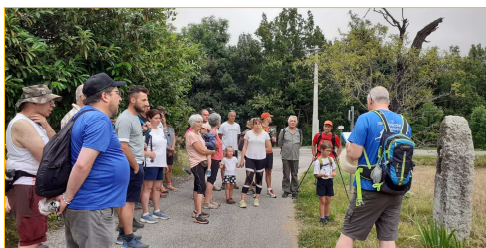
REPAS DES AINÉS



Le dimanche 4 février, le maire et les élus ont reçu les aînés à la salle des fêtes pour le repas annuel offert par la municipalité aux châteaumiens de plus de 65 ans. C'est l'occasion pour ces derniers de passer un agréable moment autour d'une bonne table. Chaque année, ce rendez-vous traditionnel permet aux uns et aux autres de se réunir dans une ambiance festive et conviviale. Un menu concocté par M. BOÉRO et quelques bons vins à consommer avec modération ont été fort appréciés. L'animation musicale assurée par DJ Lorenzo a bien évidemment contribué à la réussite de cette belle journée.

RANDONNÉE DES ORATOIRES

La randonnée des oratoires s'est tenue le samedi 29 juin et a permis d'allier culture (plus précisément histoire) et sport. Parcourant 9km, les plus de trente personnes présentes ont cheminé, des *Rougiers* à *Bel Air*, des *Goudets* au *Lauza*, de *La Basse-Rue* à *La Peyrouse*, sur des voies communales ou des chemins ruraux, donc publics, à la découverte de 6 des 9 oratoires, éléments de patrimoine témoignant de la piété populaire rurale. C'est le Maire, Jean-Baptiste AILLAUD qui, menant le groupe, a donné des explications sur ces oratoires, souvent tirées des écrits de l'Abbé Joseph RICHARD DUCHAMBLO, ancien curé de CHÂTEAUVIEUX. Dans l'après-midi, le Père Mickaël FONTAINE a procédé à la bénédiction de deux d'entre eux : celui de Saint-Roseline, derrière la Cure et, septième oratoire visité, plus inaccessible depuis CHÂTEAUVIEUX, celui du Miracle de la Barque, au-dessus de la RD 942, à la sortie de TALLARD mais sur notre territoire communal. Une très belle journée pour les nombreux participants !



ASSOCIATION CHÂTEAUGYM

Vous voulez pratiquer du sport en toute convivialité dans votre village ?

Rejoignez notre association **CHÂTEAUGYM** ! La reprise des cours se fera le **lundi 16 septembre**.

Les inscriptions auront lieu les lundi 9 et mercredi 11 septembre de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de CHÂTEAUVIEUX.

Programme des cours :

Lundi, de 18h30 à 19h30 : Gym douce

Mardi, de 18h30 à 19h30 : Yoga

Mercredi, de 18h30 à 19h30 : Circuit Training

Mercredi, de 19h30 à 20h30 : Pilates

Jeudi, de 10h30 à 11h30 : Stretching matinal

Jeudi, de 19h15 à 21h00 : Danse en lignes (débutants et confirmés)

Toujours un large choix de cours proposé par notre association !

Pour les cours de Danse en lignes débutants, les jeunes adolescents sont invités à venir nombreux, à partir de 15 ans, et les plus âgés également (pas de limite d'âge à CHÂTEAUGYM).



ÇA S'EST PASSÉ À CHÂTEAUVIEUX



Samedi 24 février
Carnaval et « daube de sanglier » / *L'A. Festiv'*.
Spectacle pour les enfants, carnaval, et un excellent
repas préparé par André MINI.



Samedi 6 avril
Chasse aux œufs pour les enfants et
Assemblée Générale de *L'A. Festiv'*.
Tour d'horizon des nombreuses
manifestations prévues dans l'année !

Samedi 4 mai
La Bel' Tanquée / *L'A. Festiv'*.
26 équipes ! Belote, pétanque, aïoli et pizzas.



Mercredi 8 mai
Commémoration de l'Armistice
de 1945.
Recueillement et mémoire,
Place DUCHAMBLO.

Vendredi 14 juin
Assemblée Générale de
CHÂTEAUGYM
Perspectives pour la saison 2024-2025
et repas autour du four à pizza.



Samedi 22 juin
Fête de la musique / *L'A. Festiv.*
Animation par *El Magas !*
1er rendez-vous d'été des Châteauiards et de
leurs amis.



Samedi 29 juin
CHÂTEAUVIEUX Trail Nature et Mairie.
La randonnée des oratoires, dont deux bénis
par le Père Mickaël.



Samedi 29 juin
Assemblée Générale de
CHÂTEAUVIEUX Trail Nature.
Parmi d'autres sujets : préparation du
15ème Trail des Balcons, le 25 août.

ÉTAT CIVIL

depuis le 1er janvier

Informations données suivant les actes et les avis reçus en Mairie à la date d'impression et depuis la dernière édition du Bulletin Municipal.

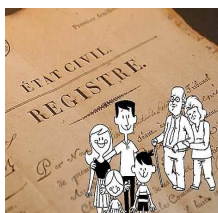
Naissance de Ange BELLIER le 19 décembre 2023, fille de Jade VESELAJ et Jean-Baptiste BELLIER, *Route du Rochazal*. (Acte reçu en Mairie le 26/12/2023).

Naissance de Tao ROYER CHAUVET le 16 mars, fils de Anaïs CHAUVET et Yvann ROYER, *Route de Bel Air*.

PACS de Céline KLEITZ et Frédéric BASQUIN, le 23 avril, domiciliés *Route des Rougiers*.

Décès de Maria NOBRE LOPES, le 17 mars, domiciliée *Avenue de Ceüze*.

Décès de Solange TRÉMOULIÈRE, le 21 juin, domiciliée *Rue de Ségrier*.



Mairie de CHÂTEAUVIEUX
155 Espace Roger BOYER
05000 CHÂTEAUVIEUX

Téléphone : 04 92 54 12 13

Courriel : secretariat.mairie@chateaufieux05.fr

Site internet : www.chateaufieux05.fr

ACCUEIL DU PUBLIC À LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI :
DE 7 H 30 À 12 H 30 - DE 14 H À 17 H 30
MERCREDI :
DE 7 H 30 À 12 H 00
VENDREDI :
DE 7 H 30 À 12 H 30

DATES À RETENIR

Fête d'été :

Organisation : *L'A.Festiv'*.



Samedi 27 juillet :

14h : Concours de boules en Doublette
Animations enfants l'après-midi
21h30-01h00 : soirée avec DJ JOUSS

Dimanche 28 juillet :

12h : Repas des Châteaufiards sur réservation avec apéritif offert par la municipalité.
14h30 : Concours de boules en Triplette mixte
Animations enfants l'après-midi
Soirée : Orchestre « Mustang »
Feu d'artifice offert par la municipalité.

Trail des Balcons de CHÂTEAUVIEUX :

Organisation : *CHÂTEAUVIEUX Trail Nature*.



Vendredi 23 août : 19h00 : Randonnée nocturne
Dimanche 25 août : Trail des Balcons de CHÂTEAUVIEUX.

Inscriptions aux cours de gym et de danse :

Salle des fêtes de CHÂTEAUVIEUX :

Lundi 9 septembre de 18 à 20 heures.

Mercredi 11 septembre de 18 à 20 heures.

PERMANENCES

DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS

AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

LE MAIRE, JEAN-BAPTISTE AILLAUD

➤ SUR RENDEZ-VOUS

LE 1^{ER} ADJOINT, MICHEL TEXIER

➤ VENDREDI 9 H - 11 H

LA 2^{EME} ADJOINTE, CHRISTINE CORNAND

➤ JEUDI 15 H - 17 H

LE 3^{EME} ADJOINT, GILLES SERRES

➤ VENDREDI 11 H - 12 H 30



Directeur de publication : Jean-Baptiste AILLAUD

Articles rédigés par le comité de rédaction

Éditeur : Mairie de CHÂTEAUVIEUX